

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 4 / 2023
Séance du 6 novembre 2023

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 32'000 F destiné à terminer la réfection du chemin pédestre attenant au chemin des Noyers et à la réfection du chemin du Loup

Vu la délibération votée en séance du 7 février 2022 pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 35'000 F destiné à la réfection du chemin attenant au chemin des Noyers,

Vu que les travaux de réfection du chemin attenant au chemin des Noyers n'ont pas été complètement terminés en 2022,

Vu la réfection du chemin attenant au chemin des Noyers terminée en 2023 pour un montant de 7'431.30

Vu l'état détérioré du chemin du Loup,

Vu la nécessité de procéder à une réfection de ce chemin sur la partie appartenant à la commune,

Vu que la commune de Bernex a également décidé d'engager en 2023 des travaux sur sa partie,

Vu les diverses économies liées à l'installation d'un chantier unique,

Vu le montant des travaux de 23'805.15 F pour la réfection du chemin du Loup

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 32'000 F destiné à la réfection du chemin attenant au chemin des Noyers et au chemin du Loup
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.